

---

## COMMENT REMPLIR LE BORDEREAU DE DECLARATION DE SEANCE

---

Le bordereau de déclaration de séance, pièce comptable de référence commune à l'établissement participant au dispositif « *Collège au cinéma* », à Média-Tarn et à l'exploitant de salle qui accueille votre classe, est un document fondamental.

En effet, il permet à Média-Tarn de connaître les effectifs réels des élèves ayant participé, pour chaque film programmé, à l'opération « *Collège au cinéma* », en vue de les transmettre à ses tutelles, et notamment à l'association nationale l'Archipel des Lucioles, coordinatrice du dispositif.

Les effectifs réels constituent par ailleurs une base de référence pour la facturation, par l'exploitant de salle, de la somme due par le collège (2,80 € x nombre d'élèves présents à la séance).

Ainsi, **le bordereau de déclaration de séance fait foi** lors de l'élaboration de la facturation et l'enseignant responsable des élèves lors de la séance, engage sa signature eu égard aux différents éléments qui y figurent.

**Nous vous remercions donc de le renseigner avec soin, en veillant notamment à :**

- noter les effectifs présents le jour-même de la séance
- renseigner un bordereau de déclaration de séance en précisant, sur celui-ci, la date de la séance, le titre du film et les effectifs présents
- reproduire le bordereau de déclaration de séance en 3 exemplaires à co-signer, le jour de la séance, par l'enseignant responsable des élèves et l'exploitant de salle, puis à remettre respectivement :
  - en mains propres, le jour de la séance, à l'exploitant de salle accueillant votre classe
  - à Média-Tarn (par voie postale ou électronique), après la séance
  - au gestionnaire de votre établissement

Lucile DECAMPS  
Coordinatrice départementale  
Éducation Nationale « *Collège au cinéma* »,

Myriam BOTTO  
Coordinatrice départementale  
Cinéma « *Collège au cinéma* »,